

AIDE-MÉMOIRE PÉDICULOSE

Cas sporadique et éclosion

| | |
|--|---|
| Nom et prénom : | Date de naissance _____/_____/_____ année mois jour |
| Téléphone maison/cellulaire : | École/classe : |
| Cas sporadique <input type="checkbox"/> | Éclosion <input type="checkbox"/> |

| | |
|--|---|
| Identification des cas | <input type="checkbox"/> Infestation active (pou vivant) <input type="checkbox"/> Infestation probable (lente vivante à moins de 6 mm du cuir chevelu) |
| Identification des contacts | <input type="checkbox"/> Rapport tête à tête avec un cas (dernier mois) <input type="checkbox"/> Même maison <input type="checkbox"/> Même classe <input type="checkbox"/> Service de garde <input type="checkbox"/> Partage de casier <input type="checkbox"/> Activités sociales ou sportives <input type="checkbox"/> Autres : _____ |
| Traitement | <input type="checkbox"/> Oui, Lequel? _____ Date : _____ / _____ / _____ <input type="checkbox"/> Non |
| Informations aux parents | Remettre : <input type="checkbox"/> Le dépliant «Poux... Poux... Poux... Tout savoir sur les poux de tête» <input type="checkbox"/> La procédure pour l'examen visuel de la tête <input type="checkbox"/> Le schéma de traitement |
| Désinfestation régulière des effets personnels utilisés par les personnes infestées (vêtements, chapeaux, casquettes, literie) | <input type="checkbox"/> Faire tremper peignes et brosses à cheveux dans un shampooing contre les poux (non dilué) ou dans l'eau chaude (65°C ou 150°F) pendant 5 à 10 minutes <input type="checkbox"/> Mettre les effets personnels, dans la sécheuse au réglage chaud, pendant 20 minutes; OU <input type="checkbox"/> Faire nettoyer à sec; OU <input type="checkbox"/> Entreposer pendant 10 jours dans un sac de plastique fermé hermétiquement |
| Suivi du cas traité | <input type="checkbox"/> Vérifier l'échec ou le succès du traitement le 17 ^e jour après le début du traitement |
| Lettre * (si éclosion seulement) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

* Lettre disponible à : <http://cissscotenord.intranet.reg09.rtss.qc.ca/directions/sante-publique/maladies-infectieuses/>

Commentaires :

| |
|--|
| Identification des cas |
| <ul style="list-style-type: none"> Toute personne qui a des poux de tête (nymphes ou adultes) vivants dans les cheveux est considérée comme un cas d'infestation active confirmé. Toute personne qui a des lentes vivantes à moins de 6 mm du cuir chevelu est considérée comme un cas d'infestation probable. |
| Identification des contacts |
| <ul style="list-style-type: none"> Un contact est une personne ayant eu des rapports tête à tête, dans le dernier mois, avec une personne infestée. Aux fins de l'intervention, sont considérés comme des contacts : <ul style="list-style-type: none"> toutes les personnes habitant dans la même maison que le sujet infesté; tous les élèves de la classe du sujet infesté, dans une école primaire (pour les élèves du secondaire et le personnel enseignant, évaluer la situation); tous les enfants et le personnel du service de garde éducatif à l'enfance fréquenté par le sujet infesté. |
| Information aux parents ainsi qu'aux personnels enseignant et éducateur |
| <ul style="list-style-type: none"> Fournir de l'information sur la situation, les mesures prises dans le milieu et les caractéristiques de l'infestation au moyen d'une lettre explicative, accompagnée d'une brochure s'il y a lieu. |
| Recherche de cas infestés parmi les contacts |
| <ul style="list-style-type: none"> Demander aux parents d'examiner la tête de leurs enfants. Dans un souci d'efficacité, les parents devront être informés, formés et outillés pour faire cet examen (voir la procédure présentée à l'annexe I). Si l'examen de la tête est fait à l'école ou au service de garde, les parents devront en être informés au préalable. |
| Traitements du sujet et des contacts infestés |
| <ul style="list-style-type: none"> Traiter seulement les personnes infestées. Le traitement prophylactique est déconseillé. Suivre le schéma du traitement correspondant au produit recommandé qui aura été choisi (voir la section 4, « Traitement » et l'annexe II). Faire l'examen visuel de la tête et appliquer le traitement mécanique (à l'aide du peigne fin) aux jours indiqués dans le schéma du traitement correspondant au produit choisi. Suivre rigoureusement le mode d'application du produit choisi. Obtenir une ordonnance collective pour assurer l'accès aux produits pédiculicides. Les produits pédiculicides doivent être gardés hors de la portée des enfants. |

| |
|--|
| Recherche des signes d'infestation active chez les cas traités |
| <ul style="list-style-type: none"> Procéder à l'examen visuel le 17^e jour après le début d'un traitement. En l'absence de poux vivants et de lentes vivantes, le traitement est un succès. La présence de poux vivants ou de lentes vivantes signifie probablement un échec du traitement ou une réinfestation. Vérifier les causes probables de l'échec du traitement et corriger les erreurs, s'il y a lieu. En cas de soupçon d'une résistance des poux au produit utilisé, traiter le cas avec un produit différent ou mécaniquement, avec un peigne fin, tous les 3-4 jours, jusqu'à ce que trois séances de suite soient négatives (absence de poux, de nymphes et de lentes vivants). |
| Mesures complémentaires |
| <ul style="list-style-type: none"> Désinfection régulière des effets personnels utilisés par les personnes infestées : <ul style="list-style-type: none"> peignes et brosses à cheveux : laisser tremper ces articles dans un produit contre les poux (non dilué) ou dans l'eau chaude (environ 65 °C ou 150 °F), pendant 5 à 10 minutes; chapeaux, casquettes et vêtements : placer ces articles dans la sécheuse, à température élevée, pendant 20 minutes, les faire nettoyer à sec ou les entreposer dans un sac de plastique pendant 10 jours (temps maximal entre la ponte et l'éclosion d'une lente). |

Sources :

- Tableau 6, Lignes directrices pour le contrôle de la pédiculose du cuir chevelu dans les écoles et les services de garde éducatifs à l'enfance pages 31-32.
- Brochure «Poux...poux...poux...tout savoir sur les poux de tête», page 8.